



1. EPREUVES

- Les courses retenues pour la Coupe seront annoncées chaque année au début de la saison.
- L'organisation et le déroulement des courses sont soumis aux dispositions relatives au règlement des compétitions (RC) de Swiss-Ski, sous réserve des dispositions divergentes du présent règlement.

2. PARTICIPANTS

- La participation à la Coupe Fribourgeoise est ouverte à tous les compétiteurs qui font partie d'un club affilié à l'AFSS et qui concourent principalement pour ce club.

3. CATÉGORIES

- Un classement sera établi pour chaque catégorie suivante :

| | | | |
|-------|---------------------|-------|---------------------|
| MU 10 | 9 ans et plus jeune | KU 10 | 9 ans et plus jeune |
| MU 12 | 10 ans à 11 ans | KU 12 | 10 ans à 11 ans |
| MU 14 | 12 ans à 13 ans | KU 14 | 12 ans à 13 ans |
| MU 16 | 14 ans à 15 ans | KU 16 | 14 ans à 15 ans |

- L'année de naissance détermine la catégorie.
- Pour l'appartenance à une catégorie, l'âge au 31 décembre de l'année de compétition, qui dure du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante, est déterminant.



4. CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL

- a. Le classement général sera établi si au minimum 4 épreuves sont organisées.

| Nombre d'épreuves organisées | Nombre de départs minimaux pour être classé | Nombre de résultats pris en compte pour le classement général |
|------------------------------|---|---|
| 4 | 3 | 3 |
| 5 | 4 | 4 |
| 6 | 4 | 4 |
| 7 | 4 | 5 |
| 8 | 4 | 6 |
| 9 | 4 | 7 |
| 10 | 4 | 8 |

et ainsi de suite

- b. En cas d'égalité entre plusieurs concurrents, le total général est déterminant. Si toujours ex-æquo, c'est le nombre de 1^{ère} place, de 2^{ème} place, et ainsi de suite qui départage.

5. INTERCLUB

- a. Un classement interclubs sera établi par l'addition de tous les points obtenus par tous les concurrents de chaque club ayant participé à au moins une course.

6. BARÈME DES POINTS

- a. Les rangs tiennent compte uniquement des participants qui remplissent les conditions du point 2.a.

| Rang | Points | Rang | Points | Rang | Points |
|------|--------|------|--------|-------------------|--------|
| 1 | 100 | 11 | 68 | 21 | 58 |
| 2 | 095 | 12 | 67 | 22 | 57 |
| 3 | 090 | 13 | 66 | 23 | 56 |
| 4 | 086 | 14 | 65 | 24 | 55 |
| 5 | 082 | 15 | 64 | 25 | 54 |
| 6 | 079 | 16 | 63 | 26 | 53 |
| 7 | 076 | 17 | 62 | 27 | 52 |
| 8 | 073 | 18 | 61 | 28 | 51 |
| 9 | 071 | 19 | 60 | 29 | 50 |
| 10 | 069 | 20 | 59 | et ainsi de suite | |



- b. Chaque concurrent ayant pris le départ d'une course recevra au minimum 2 points.
- c. Si des concurrents sont ex-æquo dans une compétition, ils reçoivent les points du rang le plus favorable. Les suivants, reçoivent les points en comptant les personnes classées devant eux.
- d. En cas de course de patrouille (américaine, ...) les concurrents reçoivent les points de leur catégorie individuelle suivant le classement scratch des patrouilles.
- e. Si la catégorie Coupe Fribourgeoise est divisée (lors des « Nordic Games », ...), chaque vainqueur reçoit les points de la victoire et ainsi de suite.
- f. Les athlètes, qui prennent le départ hors de leur catégorie de course Coupe Fribourgeoise, recevront les points suivant le dernier de leur catégorie.

7. PRIX

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers de chaque catégorie individuelle. Un prix souvenir récompensera chaque concurrent classé.

8. CALENDRIER

Les courses retenues pour la Coupe seront annoncées chaque année au début de la saison. L'AFSS se réserve de choisir, si nécessaire, des courses à l'extérieur du territoire de l'association.

9. DISPOSITIONS FINALES

Le comité se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cours de saison. Il entre en vigueur avec effet immédiat et remplace les anciens règlements.

AFSS - ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE SKI ET DE SNOWBOARD
afss / dr / 20 novembre 2017

